

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 59
Date : SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Cette Décision Modificative n° 2 du budget du BUDGET PRINCIPAL a pour objectif d'ajuster les crédits en dépenses et recettes, afin de :

- Procéder aux amortissements prorata temporis des biens acquis en 2024
- Ouvrir des crédits au compte 205 afin de permettre de régler des frais de licence informatique

Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 30/11/2024
Le Maire-Président du CCAS


Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 30 novembre 2024 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Monsieur Dominique BAERT, Président
Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK, Arlette ROUSSEL
Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Christophe RICCI

Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 00

Absence excusée sans pouvoir : 03

Laura DELPLANQUE
Veysal KIRAZ
Pascal LUCAS

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président